

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0445**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : ZAC du Centre-ville - Acquisition de diverses parcelles de terrain appartenant à la SERL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0445**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **ZAC du Centre-ville - Acquisition de diverses parcelles de terrain appartenant à la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération du 25 novembre 1999, le conseil de Communauté a notamment approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Centre-ville à Pierre Bénite, son plan d'aménagement de zone (PAZ), son programme des équipements publics et son bilan financier prévisionnel.

La réalisation de la ZAC a été confiée à la SERL qui a procédé à la création des équipements publics précités, notamment l'élargissement de la rue Voltaire avec la création d'un parc de stationnement et le traitement de l'espace public.

Il convient de régulariser l'acquisition par la Communauté urbaine des terrains ci-après désignés qui ont été nécessaires à cette opération, ainsi que des ouvrages de compétence communautaire qui ont été réalisés (réseau d'assainissement, voirie, réseau de rétention d'eau provisoire) :

Section	Numéro	Superficie (en mètres carrés)
AL	28	587
AL	476	45
AL	479	257
AL	481	568
AL	482	317
AL	487	535
AL	490	665
AL	493	347
total		3 321

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la présente acquisition serait réalisée au prix de 2 043 114,79 €, déjà perçu par la SERL à titre de participation à l'équilibre de la ZAC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui est soumis au Bureau concernant l'acquisition des terrains et ouvrages sus-visés situés rue Voltaire à Pierre Bénite et appartenant à la SERL.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés, évaluée à 27 000 € environ, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 622 700 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.